

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 499

24 février 2012

SOMMAIRE

ACHM International Management Company S.à r.l.	23935	MC Coiffure S.à r.l.	23943
Airdix S.A.	23914	Mediaprod S.A.	23941
Areta S.à r.l.	23952	Nemesi S.A.	23938
Aterno S.à r.l.	23917	OT Luxco 1 S.à r.l.	23944
Athem Investments S.à r.l.	23906	OT Luxco 2 S.à r.l.	23950
Capital International Emerging Markets Fund	23929	Phylahé S.à r.l.	23917
Capital International Portfolios	23929	Proconsult Informatique S.à r.l.	23943
Capital International Portfolios 2	23929	Quadram s.à r.l.	23916
CHAPKA S.A.	23930	Radman Holding S.A.	23948
Comipal A.G.	23933	Retail Investments Sàrl	23946
CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l.	23939	Rollinger Venture Capital S.A.	23947
De Mello Holding S.A.	23947	Rollinger Walfer S.A.	23948
DeuxLM Holding S.A. - SPF	23915	Sacha Design Sàrl	23949
Dexia Luxpart	23916	Salon CLAUDE S.à.r.l.	23948
Dover Luxembourg S.à r.l.	23935	Schreinerei BSW Bormann S.à r.l.	23952
Esquire Capital Holdings S.A.	23928	Septem France Capital S.à r.l.	23952
Fera Investment S. à r. l.	23906	Société des Associés Nouveaux d'AUDI S.A.	23948
Fusalori SA	23933	Solar Puglia I, S.à r.l.	23952
Hardware Software Service S.à r.l.	23939	TAO Invest S.A.	23947
Hardware Software Service S.à r.l.	23946	THB JV S.à r.l.	23918
International Sponsoring Finance and Consulting S.A. - (I S F and C)	23939	The UBK Pepp Lux S.à.r.l.	23939
ISP Luxembourg Canada	23942	Timotes B.V.	23932
Joint Investment Holding S.A.	23940	TM Dairy (UK Holding) S.à r.l.	23943
Kernel Holding S.A.	23949	TPL Real Estate Investments S.à r.l.	23914
M7 Group S.A.	23928	Troislm Holding S.A. - SPF	23929
		Vesalius Biocapital Holdings S.A.	23932
		Weltzel & Hardt Architekten S.à r.l.	23949

Athem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.008.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 janvier 2012

1. Les démissions de Messieurs Benoît de FROIDMONT et Michel, dit «Miguel», REYNDERS avec effet au 13 janvier 2012.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux gérants en remplacement des gérants démissionnaires:

i. Monsieur Laurent WEIS, (titulaire d'une maîtrise en sciences économiques), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

ii. Monsieur Marc VANHELLEMONT (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

3. Le siège social de la société est transféré du 370, route de Longwy à Luxembourg au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012010056/20.

(120011622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Fera Investment S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.370.

—
L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

FERA Srl, ayant son siège social au 15, Via Larga 1-20122 Milan,

représentée par Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la société à responsabilité limitée FERA INVESTMENT S.à r.l., ayant son siège social au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114 370, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 906 du 09 mai 2006.

II. - Que le capital social de la Société s'élève à quatre vingt mille euros (80.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de huit cents euros (800,- EUR) chacune.

III. - Que la comparante est l'associé de la Société, représentant 100% du capital.

IV. - Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

1 Acceptation de la démission d'un gérant actuel de la société avec effet immédiat et décharge à lui donner;

2 Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au Grand-Duché de Luxembourg en Italie à l'adresse suivante: Via Larga 15 I-20122 Milano, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés en Italie.

3 Modification de la dénomination de la Société en FERAM S.r.l.;

4 Modification de l'objet social;

5 Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2030;

6 Refonte totale des statuts de la société aux fins de l'adapter à la législation italienne;

7 Nomination d'un gérant unique;

8 Divers.

IV. Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'accepter la démission de Monsieur Ronald CHAMIELEC de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

La comparante décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective de la Société de son adresse actuelle au Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et de faire changer par la Société sa nationalité et de la continuer comme société sous la loi sur les sociétés commerciales de l'Italie, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège et de continuation ne donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition suspensive de l'émission d'un certificat de continuation concernant la Société suivant la loi italienne. Le transfert sera effectif à la date d'émission d'un tel certificat de continuation.

La comparante constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La comparante décide que l'adresse du siège social en Italie sera fixée à Via Larga 15 I-20122 Milano.

Troisième résolution

La comparante décide de modifier la dénomination de la société en FERAM S.r.l..

Quatrième résolution

La comparante décide de modifier l'objet social de la société aux fins de lui donner la teneur suivante:

"La società ha per oggetto le seguenti attività:

- l'acquisizione, anche tramite contratti di locazione finanziaria, l'acquisto, la vendita, la permuta di beni immobili e la loro amministrazione e gestione;

- l'assunzione di partecipazioni ed interessenze, sotto qualsiasi forma, in società, enti ed imprese, sia italiane sia estere, a scopo di stabile investimento;

- il coordinamento sul piano finanziario, tecnico, amministrativo, commerciale e

produttivo delle società, enti ed imprese partecipate, nonché la prestazione di servizi alle stesse, ivi compresi quelli di analisi finanziaria e di assistenza per l'individuazione e il miglior utilizzo delle fonti finanziarie ed assicurative e per la definizione dei programmi e delle strategie di pianificazione ed organizzazione aziendale.

Per il conseguimento e nell'ambito dell'oggetto sociale, essa potrà inoltre compiere qualsiasi operazione finanziaria, industriale, commerciale, mobiliare ed immobiliare, ivi compresa la prestazione di fidejussioni e di garanzie di ogni genere, anche ipotecarie, nell'interesse delle società, enti ed imprese a cui partecipa e di terzi senza alcuna limitazione, potrà acquistare e vendere in qualsiasi forma marchi, brevetti, licenze e procedimenti di fabbricazione, beni mobili anche registrati, nonché compiere tutte le operazioni che siano reputate dall'organo amministrativo necessarie o utili e funzionalmente connesse con l'oggetto sociale.

Sono tassativamente vietate: la sollecitazione del pubblico risparmio, l'erogazione del credito al consumo (anche nell'ambito dei propri soci), le attività riservate a banche, società di gestione del risparmio, s.i.m., s.i.c.a.v. e, più in generale, l'intermediazione finanziaria nei confronti del pubblico riservata alle imprese di cui ai testi unici delle leggi bancarie e dei mercati finanziari (d.lgs 1 settembre 1993, n. 385, d.lgs. 24 febbraio 1998 n. 58 e successive disposizioni modificative e/o integrative.

Cinquième résolution

La comparante décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2030.

Sixième résolution

La comparante décide de procéder à une refonte totale des statuts de la société afin de les mettre en conformité avec la législation italienne et de leur donner la teneur suivante:

STATUTO

Titolo I. Denominazione - Sede - Durata - Oggetto - Domicilio

Art. 1. Denominazione. E' costituita una Società a responsabilità limitata con la denominazione:
"FERAM SRL"

Art. 2. Sede. La Società ha Sede nel Comune di Milano.

Con decisione dei soci, può istituire, modificare o sopprimere, in Italia e all'estero, sedi secondarie, stabili organizzazioni, filiali, succursali, agenzie o unità locali comunque denominate.

Art. 3. Durata. La durata della Società è stabilita sino al 31.12.2030.

Art. 4. Oggetto. La società ha per oggetto:

- l'acquisizione, anche tramite contratti di locazione finanziaria, l'acquisto, la vendita, la permuta di beni immobili e la loro amministrazione e gestione;

- l'assunzione di partecipazioni ed interessenze, sotto qualsiasi forma, in società, enti ed imprese, sia italiane sia estere, a scopo di stabile investimento;

- il coordinamento sul piano finanziario, tecnico, amministrativo, commerciale e

produttivo delle società, enti ed imprese partecipate, nonché la prestazione di servizi alle stesse, ivi compresi quelli di analisi finanziaria e di assistenza per l'individuazione e il miglior utilizzo delle fonti finanziarie ed assicurative e per la definizione dei programmi e delle strategie di pianificazione ed organizzazione aziendale.

Per il conseguimento e nell'ambito dell'oggetto sociale, essa potrà inoltre compiere qualsiasi operazione finanziaria, industriale, commerciale, mobiliare ed immobiliare, ivi compresa la prestazione di fidejussioni e di garanzie di ogni genere, anche ipotecarie, nell'interesse delle società, enti ed imprese a cui partecipa e di terzi senza alcuna limitazione, potrà acquistare e vendere in qualsiasi forma marchi, brevetti, licenze e procedimenti di fabbricazione, beni mobili anche registrati, nonché compiere tutte le operazioni che siano reputate dall'organo amministrativo necessarie o utili e funzionalmente connesse con l'oggetto sociale.

Sono tassativamente vietate: la sollecitazione del pubblico risparmio, l'erogazione del credito al consumo (anche nell'ambito dei propri soci), le attività riservate a banche, società di gestione del risparmio, s.i.m., s.i.c.a.v. e, più in generale, l'intermediazione finanziaria nei confronti del pubblico riservata alle imprese di cui ai testi unici delle leggi bancarie e dei mercati finanziari (d.lgs 1 settembre 1993, n. 385, d.lgs. 24 febbraio 1998 n. 58 e successive disposizioni modificative e/o integrative).

Art. 5. Domicilio. La società tiene, a cura degli amministratori, con le stesse modalità stabilite dalla legge per gli altri libri sociali, il libro dei soci, nel quale devono essere indicati il nome e il domicilio dei soci, la partecipazione di spettanza di ciascuno, i versamenti fatti sulle partecipazioni, le variazioni nelle persone dei soci, nonché, ove comunicato il loro indirizzo telefax e di posta elettronica, ai fini stabiliti dal presente statuto.

Il domicilio dei soci, per quanto concerne i rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci.

Titolo II. Capitale - Finanziamenti soci

Art. 6. Capitale.

6.1 Il capitale sociale è di Euro 10,000 (diecimila)

6.2 In sede di decisione di aumento del capitale sociale può essere derogato il disposto di cui all'articolo 2464, terzo comma, Codice Civile.

In tutti i casi di aumento del capitale sociale a pagamento spetta ai soci il diritto di sottoscriverlo in proporzione alla partecipazione da ciascuno già posseduta, salvo che la decisione dei soci, riguardante l'aumento, con eccezione dei casi in cui l'aumento è destinato a reintegrare il capitale sociale in esito al ripianamento di perdite, non preveda, espressamente, la destinazione dell'aumento stesso a terzi soggetti, estranei alla compagine sociale. In tale ultimo caso ai soci che non consentono alla decisione spetta il diritto di recesso di cui all'art. 2473 c.c.

6.3 Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'articolo 2482-bis, comma secondo, Codice Civile.

Art. 7. Finanziamenti soci. I finanziamenti con diritto a restituzione della somma versata possono essere effettuati dai soci a favore della società anche non in proporzione alle rispettive quote di partecipazione al capitale sociale, con le modalità e i limiti che siano imposti dalla normativa tempo per tempo vigente in materia di raccolta del risparmio.

Salvo diversa determinazione, i versamenti effettuati dai soci a favore della società devono considerarsi infruttiferi.

Art. 8. Emissione di titoli di debito. I soci possono decidere l'emissione di titoli di debito, circolanti ai sensi di legge.

Tali titoli possono essere sottoscritti soltanto da investitori qualificati.

La decisione di emissione di titoli di debito va assunta con il metodo assembleare e richiede il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

Trovano applicazione, in quanto qui non derogate, le disposizioni di cui all'art. 2483 c.c.

Titolo III. circolazione delle quote di partecipazione al capitale sociale

Art. 9. Trasferimento delle quote di partecipazione al capitale.

9.1 In deroga all'art.2470, comma 1 e 2479-bis, comma 1, il trasferimento delle partecipazioni e la costituzione di diritti reali sulle medesime hanno effetto, di fronte alla società dal momento dell'iscrizione nel libro dei soci previsto all'articolo cinque del presente statuto, da eseguirsi da parte degli amministratori a seguito del deposito nel registro delle imprese ai sensi di legge.

A tal fine i soci interessati dovranno dare comunicazione all'Organo Amministrativo dell'avvenuto deposito previsto dall'art. 2470 del codice civile, mediante lettera raccomandata A.R o altro mezzo idoneo a provare l'avvenuto ricevimento.

9.2 Le partecipazioni sono liberamente trasferibili per atto tra vivi; tuttavia, con l'eccezione dei trasferimenti in favore del coniuge o di parenti in linea retta o collaterale fino al secondo grado, in tutti gli altri casi di trasferimento per atto tra vivi, agli altri soci, regolarmente iscritti a libro soci, spetta il diritto di prelazione per l'acquisto, ai sensi di quanto infra previsto.

9.2 Per "trasferimento per atto tra vivi" ai fini dell'applicazione del presente articolo s'intendono tutti i negozi di alienazione, sia ove relativi a trasferimenti delle partecipazioni sia ove relativi a trasferimenti di diritti d'opzione per la sottoscrizione di aumenti di capitale, nella più ampia accezione del termine. Oltre alla vendita, si intendono quindi - a puro titolo esemplificativo - "trasferimenti per atto tra vivi": i contratti di permuta, i contratti e/o atti di conferimento, dazione in pagamento e donazione, costituzione di diritti di usufrutto, qualsiasi altro negozio che comunque comporti il trasferimento dei diritti di voto e/o anche solo il trasferimento della nuda proprietà della partecipazione.

9.3 Per l'esercizio del diritto di prelazione valgono le seguenti disposizioni. Il socio che intende trasferire in tutto od in parte la propria partecipazione, dovrà comunicare la propria offerta (con qualsiasi mezzo che fornisca la prova dell'avvenuto ricevimento) all'organo amministrativo; l'offerta dovrà contenere le generalità del cessionario e le condizioni della cessione, fra le quali, in particolare, il prezzo e le modalità e i termini del pagamento. L'organo amministrativo, entro 10 (dieci) giorni dal ricevimento della comunicazione, trasmetterà l'offerta agli altri soci, con mezzo che fornisca la prova dell'avvenuto ricevimento da parte dei predetti. I soci interessati potranno esercitare il diritto di prelazione con le seguenti modalità:

a) ogni socio interessato all'acquisto dovrà far pervenire all'organo amministrativo la dichiarazione di esercizio della prelazione (con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento) entro 20 (venti) giorni dalla ricezione della comunicazione da parte dell'organo amministrativo;

b) il diritto di prelazione potrà essere esercitato per la intera partecipazione offerta, poiché tale è l'oggetto della proposta formulata dal socio offerente;

c) nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più di un socio, la partecipazione offerta spetterà ai soci che abbiano esercitato la prelazione in proporzione alle partecipazioni da ciascuno di essi possedute;

d) qualora nella comunicazione sia indicato come acquirente un soggetto già socio, anch'esso potrà esercitare ed avrà diritto di esercitare la prelazione in concorso con gli altri soci e ciò farà / dovrà fare ove sia eventualmente interessato ad acquistare (per effetto dell'esercizio della prelazione da parte di altri soci) anche solo una parte della partecipazione messa in vendita. Il mancato esercizio del diritto di prelazione da parte del socio indicato come acquirente nella comunicazione del socio venditore, si intenderà come mancanza di interesse e rinuncia da parte sua ad eventualmente acquistare solo una parte della partecipazione messa in vendita, fermo invece il diritto di detto socio (indicato come acquirente nella comunicazione del socio venditore) di acquistare l'intera partecipazione messa in vendita (a prescindere dall'esercizio o meno della prelazione da parte sua) qualora la prelazione non venga esercitata da alcuno degli altri soci;

e) la partecipazione dovrà essere trasferita entro 30 (trenta) giorni dalla data in cui l'organo amministrativo avrà comunicato al socio offerente - entro 10 (dieci) giorni dalla scadenza del termine di cui sub a) - l'accettazione dell'offerta con l'indicazione dei soci accettanti, della ripartizione tra gli stessi della partecipazione offerta;

f) qualora nessun socio intenda acquistare la partecipazione offerta nel rispetto dei termini e delle modalità sopra indicati, il socio offerente sarà libero di trasferire l'intera partecipazione all'acquirente indicato nella comunicazione entro i 90 (novanta) giorni successivi al giorno in cui è scaduto il termine per l'esercizio del diritto di prelazione, in mancanza di che la procedura della prelazione dovrà essere ripetuta;

g) la prelazione deve essere esercitata per il prezzo indicato dall'offerente. Nell'ipotesi in cui il trasferimento sia a titolo gratuito o nell'ipotesi di trasferimento per corrispettivo infungibile in mancanza d'accordo sul prezzo indicato dall'offerente, lo stesso sarà determinato, ex art. 1349 primo comma Codice Civile, da un terzo arbitratore, nominato dal Presidente del Tribunale competente in ragione della sede della società.

9.4 I trasferimenti per atto tra vivi eseguiti senza l'osservanza di quanto sopra prescritto, si intendono nulli ed inefficaci nei confronti della società.

9.5 La cessione delle partecipazioni sarà invece possibile senza l'osservanza delle formalità di cui sopra qualora il socio cedente abbia ottenuto la rinuncia scritta all'esercizio del diritto di prelazione per quella specifica cessione da parte di tutti gli altri soci.

9.6 Il diritto di prelazione è escluso nei trasferimenti finalizzati all'instaurazione o alla cessazione di un mandato fiduciario e quindi nei trasferimenti tra fiduciante e società fiduciaria e viceversa.

Il diritto di prelazione è altresì escluso nei trasferimenti a società controllanti la società socia o a società controllate dalla medesima o società soggette al controllo della stessa società che controlla la società socia.

Titolo IV. Istituto del recesso

Art. 10. L'istituto del recesso.

10.1 Il diritto di recesso compete unicamente nei casi previsti dalla legge.

10.2 Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'Organo Amministrativo mediante lettera raccomandata.

La raccomandata deve essere inviata entro 15 (quindici) giorni dall'iscrizione nel Registro delle Imprese della delibera che legittima il recesso, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento, del numero e della categoria delle quote di partecipazione al capitale sociale per le quali il diritto di recesso viene esercitato. Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una deliberazione, esso è esercitato entro 30 (trenta) giorni dalla sua conoscenza da parte del socio. In tale ipotesi l'Organo Amministrativo è tenuto a comunicare ai soci i fatti che possono dare luogo all'esercizio del recesso entro 30 (trenta) giorni dalla data in cui ne è venuto esso stesso a conoscenza.

Le quote di partecipazione al capitale sociale per le quali è esercitato il diritto di recesso non possono essere cedute.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se, entro 90 (novanta) giorni, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

10.3 Il socio che esercita il recesso ha diritto ad ottenere il rimborso della propria partecipazione in proporzione al patrimonio sociale.

Esso a tal fine è determinato dagli Amministratori, sentito il parere dei Sindaci e del Revisore, se nominati, tenendo conto del suo valore di mercato riferito al momento della dichiarazione di recesso. Ai fini della determinazione del valore di mercato occorre avere riguardo alla consistenza patrimoniale della società ed alle sue prospettive reddituali.

Trova applicazione il disposto di cui all'articolo 2473 Codice Civile.

10.4 Il giorno di efficacia del recesso coincide con il momento in cui la relativa dichiarazione giunge all'indirizzo della sede legale della società e a tale giorno occorre fare riferimento per la valutazione delle quote di partecipazione al capitale sociale per le quali è stato esercitato il diritto di recesso stesso. Dell'esercizio del diritto di recesso deve essere fatta tempestiva annotazione nel libro dei soci.

Titolo V. decisioni e assemblee dei soci

Art. 11. Competenze dei soci.

11.1 I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge e dall'atto costitutivo, nonché sugli argomenti che uno o più Amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione. In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci le materie di cui all'articolo 2479, comma secondo, Codice Civile.

11.2 Le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, sempre che dai documenti sottoscritti dai soci risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa. In ogni caso, con riferimento alle materie indicate nei numeri 4) e 5) dell'art. 2479, comma secondo, Codice Civile, oppure quando lo richiedono uno o più Amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci debbono essere adottate con metodo assembleare ai sensi dell'articolo 2479-bis Codice Civile.

11.3 Hanno diritto di voto i soci iscritti nel libro dei soci.

Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Art. 12. Decisioni dei soci assunte mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto.

12.1 La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari formalità, purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione, sia garantita a tutti gli aventi diritto adeguata informazione, ne sia data tempestiva comunicazione ai componenti dell'Organo Amministrativo e di Controllo (i quali dovranno essere costantemente aggiornati sull'andamento della procedura) e purché tutti i documenti del procedimento di consultazione scritta ed il documento da cui risulta il consenso espresso per iscritto siano conservati agli atti della società.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da parte di tanti soci che complessivamente rappresentino la partecipazione di capitale necessaria per formare la maggioranza richiesta. Il procedimento deve concludersi entro 30 (trenta) giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione proposta. La data della decisione è quella in cui viene depositato presso la sede sociale il documento scritto contenente il testo della decisione ed i voti favorevoli necessari all'approvazione della stessa.

12.2 L'Organo Amministrativo, verificato che si sia formata validamente la decisione, deve darne immediata comunicazione a tutti i soci, agli Amministratori ed all'Organo di Controllo, se nominato, e deve trascrivere senza indugio la decisione nel libro delle decisioni dei soci ai sensi dell'articolo 2478 Codice Civile.

Art. 13. Decisioni dei soci assunte con metodo assembleare.

13.1 Nei casi in cui le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare, l'assemblea deve essere convocata dall'Organo Amministrativo anche fuori dalla sede sociale, purché in Italia, in Svizzera, o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea.

L'assemblea viene convocata con avviso, contenente l'indicazione del giorno, dell'ora, del luogo dell'adunanza e dell'elenco delle materie da trattare, spedito (i) a mezzo lettera raccomandata almeno otto giorni prima dell'adunanza ovvero (ii) con qualsiasi altro mezzo, incluso telefax e posta elettronica, idoneo a garantire la prova dell'avvenuto ricevi-

mento almeno 5 (cinque) giorni prima di quello fissato per l'assemblea. Anche in mancanza di formale convocazione, tuttavia, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e quando tutti gli Amministratori, i Sindaci ed il Revisore, se nominati, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione degli argomenti all'ordine del giorno.

13.2 L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico, dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o, in mancanza, dalla persona designata dagli intervenuti. Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi, audio e/o video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

- a) che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;
- b) che sia consentito al Presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- c) che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- d) che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;
- e) che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria ai sensi di legge e del presente statuto) i luoghi audio e/o video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il segretario.

13.3 Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare da qualsivoglia soggetto, anche non socio per delega scritta, indicante il nome del delegato che deve essere conservata agli atti dalla società, a norma dell'art. 2479 bis c.c.

13.4 Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale redatto ai sensi dell'articolo 2375 Codice Civile che deve essere trascritto, senza indugio, nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 14. Quorum costitutivi e deliberativi. Le decisioni dei soci, a prescindere dalla modalità di formazione (assemblea, consenso espresso per iscritto, o consultazione scritta) sono assunte con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno la maggioranza del capitale sociale.

Titolo VI. amministrazione

Art. 15. Forme di amministrazione - Durata in carica - Remunerazione.

15.1 La società può essere alternativamente amministrata, su decisione dei soci:

- a. da un Amministratore Unico;
- b. da un Consiglio di Amministrazione composto da un numero minimo di 2 ad un numero massimo di 7 membri;
- c. da due o più Amministratori, non costituenti un consiglio, con poteri congiunti, disgiunti o in parte congiunti e in parte disgiunti.

Qualora vengano nominati due o più Amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un Consiglio di Amministrazione.

15.2 Gli Amministratori possono essere anche non soci.

15.3 Gli Amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina e sono rieleggibili. Nomina, revoca e cessazione degli Amministratori sono disciplinati dalla legge.

15.4 Se, per qualsiasi causa, viene meno la maggioranza degli amministratori, si intende cessato l'intero Consiglio (simul stabunt simul cadent) e deve convocarsi d'urgenza l'assemblea per la nomina del nuovo organo amministrativo.

15.5 Salvo quanto previsto al precedente comma, se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori (purché non rappresentino la maggioranza degli amministratori) gli altri provvedono a sostituirli (cooptazione); gli amministratori così nominati restano in carica fino alla prossima assemblea.

15.6 Ai membri dell'Organo Amministrativo spettano il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio ed un compenso determinato dall'assemblea all'atto della nomina. Può inoltre essere riconosciuto agli Amministratori un emolumento unico o periodico, fisso o variabile (anche proporzionalmente agli utili di esercizio) e può essere prevista anche una indennità di fine mandato.

Art. 16. Poteri dell'Organo Amministrativo.

16.1 L'Organo Amministrativo ha tutti i poteri per l'amministrazione della società, senza limitazione alcuna, fatta eccezione per l'ipotesi dei due amministratori non costituenti consiglio, per i quali valgono le attribuzioni di gestione di volta in volta fissate dall'assemblea all'atto della nomina. Spettano inoltre all'Organo Amministrativo, con deliberazione risultante da atto pubblico, le decisioni di cui agli articoli 2505, 2505 bis e 2506 ter Codice Civile.

16.2 Fermi i divieti di cui all'articolo 2475, comma quinto, Codice Civile, il Consiglio di Amministrazione può delegare parte delle proprie attribuzioni ad uno o più dei suoi componenti, determinandone i poteri e la relativa remunerazione. Il Consiglio può altresì disporre che venga costituito un Comitato Esecutivo. Per la convocazione, la costituzione ed il funzionamento del Comitato Esecutivo valgono le norme previste per il Consiglio di Amministrazione; le deliberazioni sono prese a maggioranza dei voti dei presenti e votanti.

Al Consiglio spetta comunque il potere di controllo e di avocare a sé le operazioni rientranti nella delega, oltre che il potere di revocare le deleghe.

16.3 L'Organo Amministrativo può nominare Direttori Generali, direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

Art. 17. Amministratore Unico. Quando l'amministrazione della società è affidata all'Amministratore Unico, questi riunisce in sé tutti i poteri e le facoltà del Consiglio di Amministrazione.

Art. 18. Consiglio di Amministrazione.

18.1 Qualora venga designato un Consiglio di Amministrazione, questo, se non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, elegge tra i propri componenti il Presidente ed eventualmente un Vice Presidente che sostituisca il Presidente nei casi di assenza o impedimento, fermo restando che la firma del Vice Presidente fa stato nei confronti dei terzi dell'assenza o dell'impedimento del Presidente. Il Presidente del Consiglio di Amministrazione convoca il Consiglio e ne fissa l'ordine del giorno.

18.2 Il Consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia, in Svizzera o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea.

La convocazione viene fatta mediante avviso, contenente l'indicazione del giorno, del luogo, dell'ora e dell'ordine del giorno, redatto su qualsiasi supporto (cartaceo o magnetico), spedito, con qualsiasi mezzo che sia idoneo a garantire la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno 5(giorni) prima o, nei casi di urgenza, almeno 1 (un) giorno prima di quello fissato per la riunione.

Le adunanze del Consiglio e le sue deliberazioni, tuttavia, sono valide anche senza convocazione formale quando intervengono tutti i consiglieri in carica, i Sindaci effettivi ed il Revisore, se nominati. In tal caso, tuttavia, ciascuno degli intervenuti può opporsi alla discussione di argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

18.3 Le decisioni del Consiglio di Amministrazione possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto, fermo restando che il Consiglio dovrà comunque deliberare con metodo collegiale in sede di riunione consiliare ogniqualvolta ne faccia richiesta anche un solo amministratore; le riunioni del Consiglio di Amministrazione, inoltre, possono svolgersi anche mediante audio e/o videoconferenza. In tali ipotesi si applicano, in quanto compatibili, le disposizioni in tema di decisioni dei soci.

18.4 Il Consiglio di Amministrazione decide con il voto favorevole della maggioranza dei suoi componenti.

18.5 Delle decisioni assunte in sede di riunione consiliare si redigerà un verbale firmato dal presidente e dal segretario, se nominato, che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli Amministratori. Sul medesimo libro dovranno essere trascritte le decisioni assunte mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

Art. 19. Pluralità di Amministratori.

19.1 Ove l'amministrazione della società venga affidata ad una pluralità di Amministratori, senza che gli stessi costituiscano un Consiglio di Amministrazione, essi agiscono, salvo per quanto disposto dall'articolo 2475, quinto comma, Codice Civile, con le modalità di cui ai successivi commi.

19.2 In caso di amministrazione congiunta, gli Amministratori dovranno compiere tutte le operazioni in via fra loro congiunta.

19.3 Qualora l'amministrazione della società sia affidata agli amministratori disgiuntamente, ciascuno di essi può compiere qualsiasi atto di gestione, ad eccezione delle operazioni riservate alla competenza dei soci. Ciascun amministratore può opporsi al compimento di un atto di gestione da parte di altro amministratore, prima che esso sia compiuto. In tal caso la decisione circa il compimento dell'atto di gestione opposto è rimessa ai soci su iniziativa degli amministratori.

19.4 In caso di sistema di amministrazione "misto", ossia in parte congiunto ed in parte disgiunto, gli Amministratori potranno compiere:

- a) in via tra loro disgiunta le operazioni che rientrano nell'ambito dell'ordinaria amministrazione;
- b) in via fra loro congiunta, le restanti operazioni.

Nell'ipotesi di adozione di sistema amministrativo "misto", è comunque possibile che, in deroga a quanto precede, gli Amministratori, agiscano con le modalità di azione congiunta o disgiunta indicate all'atto della loro nomina.

19.5 Delle deliberazioni assunte dagli Amministratori si redigerà un verbale che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli Amministratori.

Titolo VII. rappresentanza sociale

Art. 20. Rappresentanza della società. La rappresentanza generale della società spetta all'Amministratore Unico, al Presidente del Consiglio di Amministrazione e al Vice Presidente, se nominato.

In caso di nomina di più Amministratori, la rappresentanza generale spetta agli stessi, congiuntamente o disgiuntamente, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione.

La rappresentanza generale della società spetta altresì ai consiglieri muniti di delega del Consiglio, nonché ai direttori ed agli institori nei limiti dei poteri loro conferiti.

In ogni caso, quando il soggetto nominato non fa parte del Consiglio di Amministrazione, l'attribuzione del potere di rappresentanza della società è regolata dalle norme in tema di procura.

Titolo VIII. disposizioni finali

Art. 21. Organo di controllo.

21.1 Il Collegio Sindacale, se nominato, vigila sull'osservanza della legge e dello statuto, sul rispetto dei principi di corretta amministrazione ed in particolare sull'adeguatezza dell'assetto organizzativo amministrativo e contabile adottato dalla società e sul suo concreto funzionamento ed esercita altresì il controllo contabile, salvi i casi in cui sia obbligatoria la nomina del Revisore contabile o della Società di Revisione o la società proceda volontariamente alla nomina del Revisore contabile o della Società di Revisione.

L'assemblea nomina il Collegio Sindacale, costituito da tre Sindaci effettivi e due supplenti, ne nomina il Presidente e ne determina per tutta la durata dell'incarico il compenso.

I requisiti dei componenti del Collegio Sindacale, nonché i poteri e le competenze del Collegio stesso, sono disciplinati dagli articoli 2397 e seguenti del Codice Civile.

21.2 Nei casi previsti come obbligatori dalla Legge, o qualora lo si ritenga opportuno, l'assemblea elegge il Revisore contabile o la Società di Revisione e ne determina, per tutta la durata dell'incarico, il compenso.

Il Revisore o la Società di Revisione devono essere iscritti nell'apposito registro istituito presso il ministero di giustizia e ad essi si applicano le disposizioni di cui agli articoli 2409 ter e seguenti del Codice Civile.

Le riunioni del Collegio Sindacale possono tenersi anche mediante mezzi di telecomunicazione, purché sussistano le garanzie previste in tema di assemblea dei soci.

Art. 22. Scioglimento e liquidazione. La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

In tutte le ipotesi di scioglimento, l'Organo Amministrativo deve effettuare gli adempimenti pubblicitari previsti dalla legge nel termine di 30 (trenta) giorni dal loro verificarsi.

L'assemblea, se del caso convocata dall'Organo Amministrativo, nominerà uno o più liquidatori, determinandone i poteri e disciplinando i criteri della liquidazione secondo quanto previsto dall'articolo 2487 Codice Civile.

Art. 23. Bilancio e ripartizione degli utili.

23.1 Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio, l'Organo Amministrativo procederà con l'osservanza delle norme di legge, alla formazione del bilancio da presentare ai soci per l'approvazione entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale o entro 180 (centottanta) giorni nei limiti ed alle condizioni previsti dal secondo comma dell'art. 2364 Codice Civile.

23.2 Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, verranno ripartiti tra i soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta, salvo diversa decisione dei soci.

Art. 24. Legge applicabile. Per tutto quanto non previsto dal presente statuto si fa riferimento alle norme previste dal codice civile per le società a responsabilità limitata e, qualora nulla le stesse prevedano, a quelle dettate per le società per azioni, in quanto compatibili."

Septième résolution

La comparante décide de nommer comme gérant unique de la Société Monsieur Anselmo GALBUSERA, né le 4 mai 1958 à Monza (Italie), résidant à Via San Francesco d'Assisi 19/A, 20040 Busnago (MI), Italie.

Huitième résolution

La comparante décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Anselmo GALBUSERA en vue de l'exécution des résolutions ci-avant mentionnées. En particulier, l'Assemblée lui donne mandat aux fins de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien de l'ensemble des documents nécessaires à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille applicable à cette situation, ainsi que la faculté d'apporter toute modification demandée par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre de commerce italien, avec consentement express dans l'hypothèse où ladite inscription interviendrait en plusieurs actes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000.-Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/169. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007639/425.

(120007813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

TPL Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 9.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.733.

En date du 1^{er} novembre 2011, l'associé The ACG Fund, avec siège social au Gallagher Way, CV36 6AF Warwick, Royaume Uni a transféré la totalité de ses 150 parts sociales de classe A et ses 107 850 parts sociales de classe B à l'associé Countywide Developments Limited avec siège social au 15, Stratford Road, B94 6NW West Midlands, Royaume Uni.

En conséquence, Countywide Developments Limited, précité, devient associé unique avec 500 parts sociales de classe A, 107 850 parts sociales de classe B et 251 650 parts sociales de classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009259/15.

(120009540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Airdix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.391.

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«ArcelorMittal Distribution Services France», société anonyme, ayant son siège social à 16, avenue de la Malle, F-51370 Saint Brice Courcelles, représentée aux fins des présentes par Madame Ana-Paula DA SILVA, Paralegal, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 décembre 2011, ci-annexée,

détenant toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société.

La partie comparante est la seule et unique actionnaire de la société anonyme «AIRDIX S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.391, constituée suivant acte notarié en date du 27 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 551 du 29 juillet 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 916 du 29 décembre 2000.

La partie comparante convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

La partie comparante prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est soumis à l'assemblée les comptes annuels de l'exercice 2011 clôturés au 06 décembre 2011 et qui se trouvent joints au procès-verbal de la présente Assemblée Générale Extraordinaire. L'Assemblée ayant pris connaissance des documents, approuve ces comptes annuels.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer comme liquidateur:

«ArcelorMittal Distribution Services France», société anonyme, ayant son siège social au 16, avenue de la Malle, F-51370 Saint Brice Courcelles, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 449 710 706.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17944. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008072/52.

(120008934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

DeuxLM Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.609.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Romain THILLENS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

EMERALD MANAGEMENT S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ci-après dénommée: «le mandant»;

en vertu d'une procuration lui ayant été donnée, en date du 20 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «DEUXLM HOLDING S.A.-SPF», une société anonyme de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98.609 a été constituée suivant acte du notaire soussigné, daté du 30 décembre 2003 publié au Mémorial C numéro 250 du 02 mars 2004 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés depuis lors et en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné, daté du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1083 du 23 mai 2011.

2.- Que le capital social de la Société s'élève donc à cent mille euros (140.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent quarante euros (140,- EUR) par action, chacune étant intégralement libérée.

3.- Que le mandant prénommé est devenu propriétaire de la totalité des actions de la Société «DEUXLM HOLDING S.A.-SPF».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que son mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «DEUXLM HOLDING S.A.-SPF», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur, et ceci en présence du notaire instrumentant.

9.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais résultant des présentes.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. THILLENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17966. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008197/53.

(120008938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Quadram s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 5, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009149/9.

(120010002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Dexia Luxpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.211.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 janvier 2012 a décidé de:

- ratifier la cooptation en tant qu'administrateur de

Monsieur Vincent HAMELINK, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

- renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Vincent HAMELINK, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Madame Véronique DI MARIA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2013

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2013.

Pour DEXIA LUXPART

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2012010653/24.

(120012077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Aterno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.254.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008101/11.

(120008941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Phylahe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 128.396.

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg», en abrégé «Experta Luxembourg», société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,
ici représentée par Madame Valérie Albanti, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2011

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «Phylahe S.à r.l.», dont le siège social est sis 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B128.396, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1472 en date du 17 juillet 2007.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé décide de nommer comme liquidateur:

«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83, Pafbruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. ALBANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18293. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008460/43.

(120008911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

THB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.909.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a public limited liability company legally existing under the laws of Luxembourg, with registered address at 13, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and register companies under number B 93.081, here duly represented by François-Xavier Lanes, residing at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "Société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "THB JV S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees;

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose. The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates;

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/her/its shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/her/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two managers unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 of these Articles.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/her/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by a meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating in the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 18. Each year, as of 31st December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved independent auditors («réviseurs d'entreprises agréés») appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises agréés".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since

the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31st December 2011.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares issued by the Company as follows:

- TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., prenamed, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki, born on 28 July 1983 in Abu Dhabi, with professional address at 211, Corniche Street, UEA-Abu Dhabi;

- Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi, born on 15 July 1977 in Abu Dhabi with professional address at 211, Corniche Street, UEA-Abu Dhabi;

- Michael Löb, born on 28 July 1969 in Koblenz, Germany with professional address at 13 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Marcus Jacobus Dijkerman born on 5 November 1962 in Schiedam, the Netherlands with professional address at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans born on 26 August 1970 in S'Gravenhage, the Netherlands with professional address at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- James Archie Hime, born on 1st February 1954 in Arkansas, USA, with professional address at 211, Corniche Street, UEA-Abu Dhabi;

- Donald James Howie, born on 14 December 1968 in Dundee, Great Britain with professional address at 211, Corniche Street, UEA-Abu Dhabi.

The managers shall serve for an undetermined duration.

2) The Company shall have its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une Société anonyme constituée selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.081, ici représentée par Monsieur François-Xavier Lanes, employé privé, résidant professionnellement à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une Société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une Société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les Sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est «THB JV S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes Sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute Société holding, filiale ou toute autre Société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute Société appartenant au même groupe de Sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- 7) La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet. La Société pourra aussi faire l'acquisition, la gestion, le développement, la vente et la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, pourra accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens; et
- 8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

Art. 4. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège

restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s) de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil de gérance en vertu de l'article 12 des Statuts.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des Sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat/s.

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Libérations - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales comme suit:
- TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., prénommée, souscrit à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élèvent à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki, né le 28 juillet 1983 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis avec adresse professionnelle au 211, Corniche Street, Emirats Arabes Unis-Abu Dhabi;

- Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi, né le 15 juillet 1977 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, avec adresse professionnelle au 211, Corniche Street, Emirats Arabes Unis -Abu Dhabi;

- Michael Löb, né le 28 juillet 1969 à Coblenz, Allemagne, avec adresse professionnelle au 13 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à S' Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- James Archie Hime, né le 1^{er} février 1954 en Arkansas, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 211, Corniche Street, Emirats Arabes Unis -Abu Dhabi;

- Donald James Howie, né le 14 décembre 1968 à Dundee, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle au 211, Corniche Street, Emirats Arabes Unis -Abu Dhabi;

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F.-X. Lanes, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2011. Relation: RED/2011/2800. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004675/552.

(120003453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

M7 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.073.

Extrait des minutes du 11 janvier 2012 portant sur les résolutions de l'actionnaire unique de la société anonyme M7 Group (la "Société"), concernant la nomination de Monsieur Jonathan Joseph Florsheim en tant qu'administrateur, et l'acceptation de la démission de Monsieur Thibaut Dominique Hausman de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué.

Texte original en langue anglaise:

Resolves herewith:

1. To appoint Mr. Jonathan Joseph Florsheim, born on February 22, 1960 in Edgware, Middlesex, United Kingdom, residing at Dancers End House, Dancers End, Tring, Hertfordshire, HP23 6JY, United Kingdom, as new director of the Company effective as of January 1, 2012 for a duration until the annual general meeting of 2017.

2. To accept the resignation of Mr. Thibaut Dominique Hausman as director and as managing director of the Company effective as of January 1, 2012.

Traduction française:

Prend par la présente la résolution:

1. De nommer Mr. Jonathan Joseph Florsheim, né le 22 février 1960 à Edgware, Middlesex, Royaume-Uni, domicilié à Dancers End House, Dancers End, Tring, Hertfordshire, HP23 6JY, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société à partir du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale de 2017.

2. D'accepter la démission de Mr. Thibaut Dominique Hausman en tant qu'administrateur et en tant qu'administrateur délégué de la Société à partir du 1^{er} janvier 2012.

Référence de publication: 2012010694/24.

(120011996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Esquire Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 75.436.

Extrait des résolutions adoptées en date du 15 Décembre 2011, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Esquire Capital Holdings S.A.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg. Son mandat expirera le 15 Décembre 2017.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg. Son mandat expirera le 15 Décembre 2017.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérard IWEMA, dirigeant d'entreprise, demeurant à Palais Miami, 10 Boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco. Son mandat expirera le 15 Décembre 2017.

- L'Assemblée a également reconduit le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat expirera le 15 Décembre 2017.

- L'Assemblée a également accepté la démission de Monsieur Cliff GO de son mandat en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 20 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esquire Capital Holdings S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012010190/26.

(120011244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Capital International Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.347.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008149/10.

(120009016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Capital International Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.271.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008150/10.

(120009026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Capital International Portfolios 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.643.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008151/10.

(120009028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Troism Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.456.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Romain THILLENS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

LAUREN BUSINESS LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ci-après dénommée: «le mandant»;

en vertu d'une procuration lui ayant été donnée, en date du 20 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «TROISLM HOLDING S.A.-SPF», une société anonyme de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80.456 a été constituée suivant acte du notaire soussigné, daté du 29 décembre 2000 publié au Mémorial C numéro 737 du 7 septembre 2011 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés depuis lors et en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné, daté du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1075 du 21 mai 2011.

2.- Que le capital social de la Société s'élève donc à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action, chacune étant intégralement libérée.

3.- Que le mandant prénommé est devenu propriétaire de la totalité des actions de la Société «TROISLM HOLDING S.A.-SPF».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que son mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «TROISLM HOLDING S.A.-SPF», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur, et ceci en présence du notaire instrumentant.

9.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais résultant des présentes.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. THILLENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17964. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008620/53.

(120008936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

CHAPKA S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.373.

L'an deux mil onze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHAPKA S.A., avec siège social au 94, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 142373, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg en date du 7 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2668 du 31 octobre 2008 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-François Verdier, demeurant au 94, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée demeurant à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-François, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1° Modification du nombre et de la valeur nominale des actions de sorte que le capital social de la Société soit divisé en 31.000 actions de EUR 1, chacune; échanges des anciennes actions contre les nouvelles au taux de 1 ancienne pour 310 nouvelles actions;

2° Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-), par l'émission de deux cent soixante-neuf mille (269.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3°; Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par l'actionnaire unique de la Société par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société évaluée à EUR 269.000,-;

4° Adaptation subséquente de l'article 5 §1 des statuts de la Société;

5° Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de sorte que le capital social de la Société soit dorénavant divisé en trente et un mille (31.000) actions d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'assemblée donne tout pouvoir à l'administrateur unique de la Société aux fins de procéder à l'échange des anciennes actions contre les nouvelles au taux de 1 action ancienne pour 310 nouvelles actions.

Deuxième et Troisième résolutions:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) par la création et l'émission de deux cent soixante-neuf mille (269.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'assemblée générale admet les souscriptions comme dit ci-après.

L'actionnaire unique Monsieur Jean-François Verdier, précité déclare souscrire les deux cent soixante-neuf mille (269.000) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion partielle pour un montant de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000,-) d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société.

Un rapport d'évaluation a été émis par Monsieur Robert Zahlen, réviseur d'entreprises agréé, demeurant 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, daté de décembre 2011, suivant lequel l'apport en nature a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 269.000 nouvelles actions à émettre en contrepartie. Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de CHAPKA SA de EUR 269.000,- pour le porter à EUR 300.000,- et ne peut pas être utilisé à d'autres fins sans mon accord préalable.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution:

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 5 §1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 5. §1.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

23932

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jean-François Verdier, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 décembre 2011. LAC/2011/58966. Reçu (€ 75,-).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008170/90.

(120009019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Vesalius Biocapital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.189.

—
EXTRAIT

Il est constaté que le siège social de la société Vesalius Biocapital Partners S.à r.l., administrateur, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132072, se situe désormais à L-1445 Strassen, 1B rue Thomas Edison.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012009280/13.

(120009897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Timotes B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.016.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «TIMOTES BV», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2012. Relation: EAC/2012/291.

- que la société «TIMOTES BV» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 144 016,

constituée originellement sous les lois des Pays-Bas et dont son siège administratif et le siège de direction effective fut transféré vers le Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte notarié du 26 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 229 du 3 février 2009, dont les statuts ne furent plus modifiés depuis son transfert de siège vers Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg,

se trouve à partir de la date du 30 décembre 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 1^{er} juillet 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010568/28.

(120011351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Fusalori SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.628.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 septembre 2011

Quatrième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 13 septembre 2011 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 13 septembre 2011 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement site 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FUSALORI S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012009589/22.

(120010395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Comipal A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 75.668.

—
L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMIPAL A.G.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75.668, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 626 du 2 septembre 2000 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Quentin BRASSEUR, employé privé, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Monsieur Damien MATTUCCI, employé privé, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et la modification subséquente de l'Article 2, premier et troisième alinéa des statuts de la Société

2. Mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

3. Nomination de la société "EUROTIME S.A.", ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.177 à la fonction de liquidateur.

4. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, l'article 2, premier et troisième alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Premier alinéa: "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Strassen, Großherzogtum Luxemburg."

Troisième alinéa: "Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Strassen verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société "EUROTIME S.A.", Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.177

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen; les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, Q. BRASSEUR, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18317. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008179/83.

(120008945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

ACHM International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 159.009.

Par une convention de cession de parts sociales du 1^{er} Mars 2011 (Sale and Purchase Agreement), 7.000 (sept mille) parts sociales de la Société détenues jusqu'alors par la société A.C. Hoteles, S.A. ont été transférées comme suit et ceci avec effet au 1^{er} Mars 2011:

La société A.C. Hoteles, S.A., une société espagnole ayant son siège social au Calle Iturrama, n°21, Pamplona (Navarra), Espagne, dûment enregistrée auprès du Registre Mercantile de Navarra, volume 613, feuille 204, page NA-12779 et sous le Numéro d'Identification Fiscal A-31624190 a transféré ses 7.000 (sept mille) parts sociales de la Société à International Hotel Licensing Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.136.

Dès lors, depuis le 1^{er} Mars 2011, les 14.000 (quatorze mille) parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

A.C. Hoteles, S.A. détient 7.000 (sept mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées; et

International Hotel Licensing Company S.à r.l. détient 7.000 (sept mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012010025/25.

(120011747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Dover Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.967.211.775,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.408.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of December,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

The company Dover Europe, Inc., a company organised under the laws of Delaware, USA, having its seat in 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE, U.S.A., registered with the Secretary of State of Delaware, division of corporations under number 2159940,

here represented by Me Alexandra DE WATAZZI, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy under private seal dated December 28, 2011.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company "Dover Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 89.408, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER on October 14, 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1669 dated November 21, 2002. The By-laws of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on January 28, 2011, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 855 dated April 29, 2011.

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred ninety-five million forty-six thousand five hundred fifty Euros (EUR 595,046,550), so as to bring the corporate capital from its present amount of one billion three hundred seventy-two million one hundred sixty-five thousand two hundred twenty-five Euros (EUR 1,372,165,225) represented by twenty-eight million two hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-one (28,261,931) Class A ordinary corporate units, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, one (1) Class B ordinary corporate unit with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) and twenty-six million six hundred twenty-four thousand six hundred seventy-seven (26,624,677) Class A preferred corporate units, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, to the amount of one billion nine hundred sixty-seven million two hundred eleven thousand seven hundred seventy-five Euros (EUR 1,967,211,775), represented by fifty-two million sixty-three thousand seven hundred ninety-three (52,063,793) Class A ordinary corporate units, with a nominal par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, one (1) Class B ordinary corporate unit with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) and twenty-six million six hundred twenty-four thousand six hundred seventy-seven (26,624,677) Class A preferred corporate units, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to issue twenty-three million eight hundred one thousand eight hundred sixty-two (23,801,862) new Class A ordinary corporate units, having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) with an aggregate share premium of three hundred seventy-two million three hundred thirty-eight thousand sixty-five Euros (EUR 372,338,065).

Subscription - Payment

There then appeared Me Alexandra DE WATAZZI, previously named, acting in his capacity as duly appointed proxy of Dover Europe, Inc.

The appearing party, represented as here above stated, declared to subscribe for twenty-three million eight hundred one thousand eight hundred sixty-two (23,801,862) Class A ordinary corporate units, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25), with an aggregate share premium in an amount of three hundred seventy-two million three hundred thirty-eight thousand sixty-five Euros (EUR 372,338,065) and to make payment of such new Class A ordinary corporate units and share premium in full by a contribution in kind of 100% of the corporate units that Dover Europe, Inc. holds in Dover Luxembourg International S.à r.l. ("DLI"), a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420, registered with the Luxembourg trade register under number B 160.769 (the "Contribution").

It results from a valuation report of the management of Dover Europe, Inc. dated December 28, 2011 that:

"Based on the verification carried out as described above, the value of the Contribution as at December 28, 2011 may be set at least at EUR 967,384,615."

Having acknowledged the above described contribution in kind, the Sole Member, represented as stated above, expressly agrees with the description of the acquisition, with its valuation, with the effective transfer to the Company and confirms the validity of the subscription and payment.

The valuation report dated December 28, 2011, duly signed, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Member resolved amending Article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions.

Consequently, Article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

Art. 5. "The corporate capital of the company is set at one billion nine hundred sixty-seven million two hundred eleven thousand seven hundred seventy-five Euros (EUR 1,967,211,775) represented by fifty-two million sixty-three thousand seven hundred ninety-three (52,063,793) Class A ordinary corporate units, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, one (1) Class B ordinary corporate unit with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25), and twenty-six million six hundred twenty-four thousand six hundred seventy-seven (26,624,677) Class A preferred corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each."

Declarations, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 6500.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

La société Dover Europe Inc., une société organisée sous les lois du Delaware, USA, ayant son siège au 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE, U.S.A., inscrite au Secrétariat de l'État du Delaware, division des sociétés sous le numéro 2159940,

Représentée par Me Alexandra DE WATAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 28 décembre 2011.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société «Dover Luxembourg S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7, avenue Gaston Diderich, L1420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.408 constituée suivant acte de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1669 daté du 21 novembre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte par-devant le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 855 daté du 29 avril 2011.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq cent quatre-vingt-quinze millions quarante-six mille cinq cent cinquante euros (EUR 595,046,550) pour l'amener son montant actuel d'un milliard trois cent soixante-douze millions cent soixante-cinq mille deux cents vingt-cinq euros (EUR 1.372.165.225) représenté par vingt-huit millions deux cent soixante et un mille neuf cent trente et un (28.261.931) parts sociales ordinaires de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, une (1) part sociale ordinaire de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et vingt-six millions six cent vingt-quatre mille six cent soixante-dixsept (26.624.677) parts sociales préférentielles de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à un montant d'un milliard neuf cent soixante-sept millions deux cent onze mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 1,967,211,775), représenté par cinquante-deux million soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-treize (52,063,793) parts sociales ordinaires de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, une (1) part sociale ordinaire de Classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) et vingt-six millions six cent vingt-quatre mille six cent soixante-dix-sept (26.624.677) parts sociales préférentielles de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre vingt-trois millions huit cent un mille huit cent soixante-deux (23,801,862) nouvelles parts sociales ordinaires de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-douze millions trois cent trente-huit mille soixante-cinq euros (EUR 372,338,065).

Souscription - Paiement

A comparu ensuite Me Alexandra DE WATAZZI, prénommée, agissant en tant que mandataire de Dover Europe, Inc.

La partie comparante, comme ci-avant décrite, a déclaré souscrire à vingt-trois millions huit cent un mille huit cents soixante-deux (23,801,862) parts sociales ordinaires de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-douze millions trois cent trente-huit mille soixante-cinq euros (EUR 372,338,065), et de payer intégralement ces parts sociales ordinaires de Classe A et cette prime d'émission par un apport en nature de 100% des parts que Dover Europe, Inc. détient dans Dover Luxembourg International S.à r.l. («DLI»), une société constituée sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160769 inscrite (l'«Apport»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation du 28 décembre 2011, émis par l'organe de gestion de Dover Europe, Inc. que:

«Sur base des vérifications apportées selon la description ci-dessus, la valeur de l'Apport au 28 décembre est d'au moins 967,384,615 Euros.»

Ayant reconnu l'apport en nature décrit ci-dessus, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, donne expressément son accord sur la description de l'apport, son évaluation, avec le transfert effectif à la Société et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Le rapport d'évaluation datée du 28 décembre 2011, dûment signée, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré en même temps auprès des autorités compétentes.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-avant.

Par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

Art. 5. «Le capital social de la Société est fixé à un milliard neuf cent soixante-sept millions deux cent onze mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 1,967,211,775), représenté par cinquante-deux millions soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-treize (52,063,793) parts sociales ordinaires de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, une (1) part sociale ordinaire de Classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et vingt-six millions six cent vingt-quatre mille six cent soixante-dix-sept (26.624.677) parts sociales préférentielles de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Déclarations, Frais, Évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 6500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président a mis fin à la séance.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture au mandataire, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. De Watazzi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2012. LAC/2012/397. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008204/168.

(120008839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Nemesi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.565.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2011, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2011, LAC/2011/58706, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "NEMESI S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B127.565, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg au 40, avenue de la Faïencerie, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1276 du 26 juin 2007;

la société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 7 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C:

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans au moins à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009730/22.

(120011205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

The UBK Pepp Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.225.

L'associée, BANKUWAIT NOMINEES LIMITED, est inscrite au «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 00937059.

Veillez noter que la société UBK Secretaries Limited a changé de dénomination en AUB Secretaries Limited, ayant son siège social à UK-W1H6LR Londres, 35, Portman Square, inscrite au «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 03070486.

Veillez noter que la société ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises agréé, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 47771, réside désormais à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippman.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Pour avis sincère et conforme

THE UBK PEPP LUX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012009246/18.

(120010362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

International Sponsoring Finance and Consulting S.A. - (I S F and C), Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 64.577.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63482 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008340/10.

(120009054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Hardware Software Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 125.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 janvier 2012.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2012008685/12.

(120008953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.796.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel

- Monsieur Michael Chidiac

- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012010138/20.

(120011950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Joint Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.562.

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JOINT INVESTMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg Section B numéro 63.562, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 mars 1998, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 415 du 9 juin 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 octobre 2010, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 163 du 27 janvier 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, Juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Céline BRUNETTO, Employée privée, avec adresse professionnelle au 4547, route d'Arlon, L-1450 Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que l'actionnaire unique, FINNAT FIDUCIARIA S.P.A., ayant son siège social à 00186-Roma (Italie), Piazza del Gesù n. 49, propriétaire des 12.500 (douze mille cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire par monsieur Giovanni VITTORE, prénommé, en vertu d'une procurations lui délivrée sous seing-privé en date du 15.12.2011 de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg Section B numéro 156.455.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G.VITTORE, C.BRUNETTO, R.UHL, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes. Civils le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58604. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012008352/63.

(120009011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Mediaprod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.540.

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «MEDIAPROD S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.540, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1067 du 20 octobre 2005 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Valérie Albanti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaires aux comptes;
4. Dissolution et mise en liquidation de la société;
5. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide de reporter à nouveau le solde bénéficiaire s'élevant à trente-sept mille neuf cent soixante-dix-sept euros et trente-quatre cents (EUR 37.977,34)

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83, Pafbruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. ALBANTI, L. WERNERT, C. COULON-RACOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18291. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008408/71.

(120008910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

ISP Luxembourg Canada, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.890,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.821.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 janvier 2012, avec effet au 1^{er} janvier 2012, que:

1. Monsieur Philip STRENGER a démissionné en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2012;

2. Monsieur Edward PROSAPIO a démissionné en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2012;

3. Monsieur Frank JUMELET, né le 14 février 1960 à Bruinisse (Pays-Bas), demeurant professionnellement à Pesetastraat 5, 2991 XT Barendrecht (Pays-Bas), est nommé gérant de catégorie A, avec effet au 1^{er} janvier 2012;

4. Madame Lynn FREEMAN, née le 14 mai 1962 à Michigan (Etats-Unis), demeurant professionnellement à 50 E. RiverCenter Blvd., Covington, Kentucky (Etats-Unis), est nommée gérant de catégorie A avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012009352/21.

(120010266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

MC Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 68, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.702.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.01.2012.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2012009059/12.

(120010144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

TM Dairy (UK Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.373.

Avec effet au 1^{er} décembre 2011, Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s., associé unique de la Société, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à TM Dairy Finance S.à r.l., ayant son siège social au 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163696.

De sorte qu'à compter du 1^{er} décembre 2011, TM Dairy Finance S.à r.l. détient les 3.000.000 parts sociales de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TM Dairy (UK Holding) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012009251/18.

(120009581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Proconsult Informatique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 141.681.

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU

1) La société à responsabilité limitée PROLOGIC Sàrl, avec siège social à L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 109.352,

2) Monsieur Valérian DI MUZIO, informaticien, demeurant à F-57130 Ancy-sur-Moselle, 2, rue Saint Vincent, né à Metz, le 28 octobre 1980,

Tous deux ici représentés par Monsieur Yves Scharlé, comptable, demeurant professionnellement à 113, rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen-Mersch,

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée PROCONSULT INFORMATIQUE S.à r.l., avec siège social à L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 141.681 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2447 du 7 octobre 2008, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les cessions de parts suivantes:

La comparante sub 1), déclare céder:

- 10 (dix) parts sociales qu'elle détient dans la société PROCONSULT INFORMATIQUE S.à r.l., prénommée, à la société GREEN DEV S.A., avec siège social au 42, rue du Commerce, L-3450 Dudelange, qui accepte, au prix de EUR 1.250,- (mille deux cent cinquante Euros).

Ici représentée par Monsieur Yves Scharlé, comptable, demeurant professionnellement à 113, rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen-Mersch,

En vertu d'une procuration sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- 50 (cinquante) parts sociales qu'elle détient dans la société PROCONSULT INFORMATIQUE S.à r.l., prénommée, à la société W.E.M. S.A., avec siège social au 42, rue du Commerce, L-3450 Dudelange, qui accepte, au prix de EUR 6.250,- (six mille deux cent cinquante Euros).

Ici représentée par Monsieur Yves Scharlé, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Le comparant sub 2), déclare céder:

- 40 (quarante) parts sociales qu'il détient dans la société PROCONSULT INFORMATIQUE S.à r.l., prénommée, à la société GREEN DEV S.A., avec siège social au 42, rue du Commerce, L-3450 Dudelange, qui accepte, au prix de EUR 5.000,- (cinq mille Euros).

Ici représentée comme dit ci-avant,

Les prix de cession ont été versés par les cessionnaires aux cédants avant la passation des présents, ce dont ceux-ci consentent bonne et valable quittance.

Ensuite Monsieur Valérian DI MUZIO, prénommé, et représenté par Monsieur Yves Scharlé, prénommé, agissant en sa qualité de gérant, déclare accepter au nom et pour compte de la société, les cessions de parts sociales et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La procuration sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Y. SCHARLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53644. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008497/58.

(120008948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

OT Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.931.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OT Luxembourg 0 & Cy S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.912,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "OT Luxco 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.931, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 1st August

2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 20 October 2011 (number 2543, page 122054). The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 November 2011, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to (i) reduce the Company’s share capital by an amount of one hundred and fifteen thousand Euro (EUR 115,000.-), so as to decrease it from its present amount of seven million eight hundred and fifty thousand five hundred and eighty-three Euros (EUR 7,850,583.-) down to seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.-), by the cancellation of one hundred and fifteen thousand (115,000) shares (collectively referred as the “Cancelled Shares”), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), currently held by OT Luxembourg 0 & Cy S.C.A. prenamed, and (ii) to allocate the amount corresponding to such a share capital reduction for the par value of the Cancelled Shares to the Company’s share premium account.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company’s articles of incorporation, which shall be read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.-) represented by seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three (7,735,583) shares of one Euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OT Luxembourg 0 & Cy S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.912,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 28 novembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «OT Luxco 1 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.931, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 1^{er} août 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 20 octobre 2011 (numéro 2543, page 122054). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2011 et non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide de (i) réduire le capital social de la Société par un montant de cent quinze mille Euros (EUR 115.000.-) de façon à le réduire de son montant actuel de à sept millions huit cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (EUR 7.850.583.-) à sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 7.735.583.-), par l’annulation de cent quinze mille (115.000) parts sociales existantes (collectivement désignées comme les «Parts Sociales Annulées»), chacune ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1.00) et détenues par OT Luxembourg

0 & Cy S.C.A., prénommée et (ii) d'allouer le montant correspondant à la réduction de capital liée à la valeur nominale des Parts Sociales Annulées, au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 7.735.583,-) représenté par sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois (7.735.583) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales») ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16184. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008451/98.

(120008928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Retail Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 390.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.859.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012009159/10.

(120009959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Hardware Software Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 125.559.

Im Jahre zweitausendelf, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Herr Michael KRÄMER, Kaufmann, geboren in Dillingen (Deutschland), am 21. Oktober 1974, wohnhaft in D-66839 Schmelz/Saar, Grübchenstrasse 49.

Welcher Komparent, den amtierenden Notar ersucht seine folgenden Erklärungen zu beurkunden:

I. - Der Komparent ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "HARDWARE SOFTWARE SERVICE S.à r.l.", mit Sitz in L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang, gegründet zufolge Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 27. März 2007, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1006, vom 30. Mai 2007.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 125.559.

II. - Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in tausend (1.000) Anteile von je zwölf Euro fünfzig Cents (EUR 12,50).

III. - Alsdann trifft der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welcher an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang, nach L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération, zu verlegen.

Zweiter Beschluss:

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den ersten Absatz von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Gesellschaftssitz befindet sich in Schifflange."

IV. - Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von achthundert Euro (EUR 800,-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleibt der alleinige Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Michael KRÄMER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58971. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

FUR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 13. Januar 2012.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2012008684/43.

(120008952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

TAO Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 146.581.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 22 décembre 2011.

SGG S.A.

Dominique Leger / Corinne Bitterlich

Manager / Senior Vice President

Référence de publication: 2012008711/11.

(120009006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Rollinger Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 147.860.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009166/9.

(120009875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

De Mello Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 103.334.

Extrait des résolutions adoptées en date du 15 Décembre 2011, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société De Mello Holding S.A.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérard IWEMA, dirigeant d'entreprise, demeurant au Palais Miami, 10 Boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco. Son mandat expirera le 15 Décembre 2017.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian BUHLMANN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 127 rue de Mühlentbach, L-2168 Luxembourg. Son mandat expirera le 15 Décembre 2017.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 127 rue de Mühlentbach, L-2168 Luxembourg. Son mandat expirera le 15 Décembre 2017.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Wilhelmus Herremanus Maria IN DEN BOSCH, dirigeant d'entreprise, demeurant au Dragonweg 4, 2215 BN Voorhout (Holland). Son mandat expirera le 15 Décembre 2017.

- L'Assemblée a également reconduit le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat se terminera le 15 Décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

De Mello Holding S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012010157/27.

(120011243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Radman Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.298.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.01.12.

Référence de publication: 2012009171/10.

(120009583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Rollinger Walfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 42.998.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009181/9.

(120009874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Salon CLAUDE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.642.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009185/10.

(120010126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Société des Associés Nouveaux d'AUDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.490.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009192/10.

(120009594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Weltzel & Hardt Architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.393.

—
AUSZUG

Erster Beschluss

Die Generalversammlung hat einstimmig beschlossen, Herrn Peter HARDT geboren am 10/09/63 in D-Trier, wohnhaft in D-54294 Trier Handelsstraße 4 und Herrn Jörg CARTUS geboren am 09/05/60 in D-Mainz, wohnhaft in D-54293 Trier Florastrasse 37 zu Geschäftsführern zu ernennen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. März 2011.

WELTZEL & HARDT ARCHITEKTEN S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Unterschrift

Référence de publication: 2012009293/18.

(120010137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Sacha Design Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9535 Wiltz, 27, rue Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 103.323.

—
Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009202/10.

(120009861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 décembre 2011

1. Monsieur Patrick CONRAD a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} novembre 2011.
2. Monsieur Ton SCHURINK et Monsieur Andrzej DANILCZUK sont reconduits dans leur mandat d'administrateur non-dirigeant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. Monsieur Kostiantyn LYTVYNSKYI, né le 2 décembre 1972 à Karaganda (République du Kazakhstan), demeurant à Apt. 12, 5 Yerevanska Str, 03048 Kiev (Ukraine), a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. Monsieur Yuriy KOVALCHUK, né le 17 février 1981 à Severodonetsk, Luganska Oblast (Ukraine), demeurant à 30 Mezihorska Str., Apt. 5, 0407 Kiev (Ukraine), a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. Monsieur Jean Bernard ZEIMET a démissionné de son mandat de commissaire.
6. La société anonyme TEAMAUDIT S.A. a démissionné de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.
7. La société Baker Tilly Ukraine a démissionné de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.
8. La société PJSC «Deloitte & Touche USC», inscrite auprès du Registre d'état des sociétés et organisations d'Ukraine sous le numéro 25642478, ayant son siège social à 48-50a, Zhylyanska St., 01033 Kiev, Ukraine, a été nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
9. La société à responsabilité limitée Deloitte Audit, R.C.S. Luxembourg B 67 895, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a été nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *KERNEL HOLDING S.A.*

Pour *Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2012010295/30.

(120011522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

OT Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.941.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OT Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.931,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "OT Luxco 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.941, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 1st August 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 15 October 2011 (number 2495, page 119726). The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 November 2011, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to (i) reduce the Company's share capital by an amount of one hundred and ten thousand Euro (EUR 110,000.-), so as to decrease it from its present amount of seven million eight hundred and forty-five thousand five hundred and eighty-three Euro (EUR 7,845,583) down to seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.-), by the cancellation of one hundred and ten thousand (110,000) shares (collectively referred as the "Cancelled Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), currently held by OT Luxco 1 S.à r.l. prenamed, and (ii) to allocate the amount corresponding to such a share capital reduction for the Cancelled Shares to the Company's share premium account.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

"5.1. The Company's share capital is set at seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.-) represented by seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three (7,735,583) shares of one Euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OT Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.931,

ici représentée par Mme Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 28 novembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «OT Luxco 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.941, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 1^{er} août 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 15 octobre 2011 (numéro 2495, page 119726). Les statuts ont été modifié pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2011 et non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de (i) réduire le capital social de la Société par un montant de cent dix mille Euros (EUR 110.000,-) de façon à le porter de son montant actuel de à sept millions huit cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (EUR 7.845.583,-) à sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 7.735.583,-), par l'annulation de cent dix mille (110.000) parts sociales existantes (collectivement désignées comme les «Parts Sociales Annulées»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) et détenues par OT Luxco 1 S.à r.l., prénommée et (ii) d'allouer le montant correspondant à la réduction de capital lié aux Parts Sociales Annulées, au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 7.735.583,-), représenté par sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois (7.735.583) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales") ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16185. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008452/98.

(120008929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Solar Puglia I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.832.561,50.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.674.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2009 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 7 juillet 2011 sous la référence L110106733.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2012009193/12.

(120009674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Schreinerei BSW Bormann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 144.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009206/10.

(120010416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Septem France Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.107.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009207/9.

(120009639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Areta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.776.

EXTRAIT

L'assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 10 janvier 2012 a approuvé les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Ivo HEMELRAAD, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.
2. L'Assemblée a nommé en tant que gérant de catégorie A, Monsieur Mathieu HUMBERTCLAUDE, demeurant professionnellement au 25 Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet immédiat. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.
3. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Wim RITS, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.
4. Monsieur Vincent MULDER, demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de catégorie B, avec effet immédiat. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.
5. Le siège social de la société est transféré du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 25 Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012010014/23.

(120011578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.